



Une 'Umrah accomplie au mois de Ramadan équivaut à un Pèlerinage - ou un Pèlerinage avec moi.

'Abdallah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Une 'Umrah accomplie au mois de Ramadan équivaut à un Pèlerinage - ou un Pèlerinage avec moi. »

[Authentique.] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.]

La récompense d'une 'Umrah accomplie au cours du mois de Ramadan équivaut à la récompense d'un Pèlerinage surérogatoire ou d'un Pèlerinage accompli en compagnie du Prophète (sur lui la paix et le salut). Ce qui est voulu ici [par le terme « équivaut »] c'est l'équivalence en honneur et en récompense, non pas que le fait d'accomplir la 'Umrah durant le mois de Ramadan dispense celui qui l'accomplit de l'obligation du Pèlerinage.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2753>

